



MAIRIE DE PECY

Département Seine et Marne 77

2A rue du Prieuré : 77970 Pécy
Tel : 01 64 01 52 10
commune-de-pecy35@orange.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 26/02/2022 – 10h00
COMPTE RENDU SUCCINCT

Présents : Messieurs B GAINAND, R SCALIA, A RODRIGUES,
Messieurs, Cédric DESPLATS, P WEHRLÉ, Gabriel VERCRUYSSÉ
Mesdames L DE BRITO, P MARTINEL, S RÉGUÈME, V TOUSCH, F TROISVALLETS

Absents excusés Messieurs E BOYER (pouvoir à S RÉGUÈME), C.A. CARON de FROMENTEL (pouvoir à B GAINAND), P JOLY (pouvoir à G VERCRUYSSÉ)

Absente Mme S NAUSSY

Secrétaire : Philippe WEHRLÉ

Rappel de l'ordre du jour :

PERSONNEL	RIFSEEP - modification de la décision d'attribution établie par délibération en 2017 Harmonisation du temps de travail IRL versés aux instituteurs
FISCALITÉ	Taxes foncières sur les propriétés bâties : limitation de l'exonération de 2 ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation
VOIRIE	Arrêt de projets de travaux de voirie Sollicitation auprès du département 77 d'aide financière au titre du FER 2022 Convention PUP pour aménagement foncier Ruelle Guingand
SDESM	Adhésion des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet
RESTAURANT SCOLAIRE	Présentation des avenants aux divers marchés

. Avant d'aborder les sujets inscrits à l'ordre du jour de la convocation reçue, M le Maire, président de séance, sollicite :

Ajouts de décisions portant

Sur la désignation d'un délégué CNAS

sur la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle D 517 au bénéfice de la parcelle D 142

Modification de la décision portant sur l'arrêt de projet de travaux soumis à sollicitation auprès du département 77 au FER 2022
(l'arrêt des travaux portant sur la scolarité (la sécurisation du circuit emprunté par le bus scolaire, la rénovation d'huisseries d'une salle de classe, de la salle dédiée aux cours de motricité, d'aménagement complémentaire sur la cantine scolaire – clôture incluant la mise en place d'un portail motorisé, l'acquisition et la mise en œuvre d'un défibrillateur, l'acquisition et mise en œuvre d'un bac dégraisseur)

Retrait des décisions portant :

- sur le PUP
- sur les avenants des marchés de construction du restaurant scolaire

À l'unanimité, ces ajouts, retraits et modifications apportés à l'ordre du jour sont approuvés.

Après échange et délibération, les membres présents et représentés du conseil municipal, à l'unanimité

Décident

- d'instaurer la modification du RIFSEEP à compter du 01/03/2022 – La délibération antérieure (2017) est abrogée
- de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions Nouvelles, additions de construction, reconstruction et conversions de bâtiments ruraux en logement à 40 % de la base imposable enc e qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation

Fixent

- l'indemnité représentative de logement des instituteurs non logés à 25 % du taux mensuels de la base déterminée, annuellement, par un arrêté établi par le préfet de Seine et Marne

Approuvent

- le projet de réalisation de travaux pour un coût total de 37 851,13 € HT, dont détail ci-après :

Localisation	Détail sur opération	Coût HT
Salle informatique	Fourniture de stores occultants	438,84
classe du cours préparatoire	Changement de trois fenêtres	4 764,04
salle culturelle et sportive dédiée aux cours de motricité	Changement de portes d'issue de secours	6 726,40
restaurant scolaire	Edification d'une clôture	4 867,50
	Alimentation électrique pour motorisation portails	496,00
	Fourniture et pose de deux portails motorisés	10 679,35
	Alimentation électrique pour un défibrillateur	314,00
	Fourniture et pose d'un défibrillateur	2 265,00
	acquisition et mise en œuvre d'un bac à graisses	7 300,00

Autorisent le Maire

- à solliciter, pour les travaux listés dans le tableau ci-dessus, une aide financière auprès du département 77 au titre du FER 2022

Émettent un avis favorable

- à la modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet
- à la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée D 517 au bénéfice de la parcelle D 142

Désignent

- un nouveau délégué au CNAS parmi le personnel communal

PECY, le 28 février 2022

Le Maire, Bruno GAINAND

